

## Arrêté du Maire

N° 2026-1285/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise HAEFELI - ZIMMERLIN SAS - ZAC de la Saline - Rue des Berniers - BP 63 - 70202 LURE CEDEX, en date du vendredi 9 octobre 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de pose de gaine fibre et électrique boulevard Victor Hugo et rue Boileau, tout en assurant la sécurité des usagers.

---

**Objet : Circulation et stationnement boulevard Victor Hugo et rue Boileau – Travaux HAEFELI - ZIMMERLIN SAS**

---

Arrêtons,

### Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise HAEFELI - ZIMMERLIN SAS, sera interdit :

- Boulevard Victor Hugo sur les 5 emplacements de stationnement longitudinal situés au droit de l'école élémentaire Victor Hugo selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026, selon l'avancement des travaux.**
- Rue Boileau sur le dernier emplacement de stationnement longitudinal situés au droit de l'entrée du gymnase Victor Hugo selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026, selon l'avancement des travaux.**

### Article 2 :

Une voie de circulation sera réduite boulevard Victor Hugo, à hauteur de l'école élémentaire Victor Hugo selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026, selon l'avancement des travaux.**

Une voie de circulation sera réduite rue Boileau, à hauteur du Gymnase Victor Hugo selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026, selon l'avancement des travaux.**

### En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de type B15 et C18 ou hommes trafic.

**Article 3 :**

Toute circulation piétonne sera interdite boulevard Victor Hugo et rue Boileau, à hauteur des travaux, **du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026 selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons devront suivre la signalisation mise en place et ne pas circuler dans la zone des travaux.

**Article 4 :**

- Pour prévenir toutes violences urbaines au moyen des matériels de chantier, les véhicules et les engins de chantier de la société **HAEFELI - ZIMMERLIN SAS** ne seront pas autorisés à rester la nuit sur le secteur. Les engins de chantier ne pouvant être déplacés devront être mis hors service chaque jour à la fin du chantier.
- Tous matériaux pouvant servir de projectiles devront être évacués chaque jour à la fin du chantier.

**Article 5 :**

Le chantier se déroulant dans un quartier subissant l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, l'entreprise HAEFELI - ZIMMERLIN SAS devra installer des panneaux de chantier de type classe 2 ou tri-flash avec des lampes de chantier pour signaler ses travaux.

**Article 6 :**

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise HAEFELI - ZIMMERLIN SAS – ZAC de la Saline - rue des Berniers - BP 63 – 70202 LURE CEDEX chargée de l'exécution des travaux.

**Article 7 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 15 Octobre 2026

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



**Gilles Maillard**

Affiché le : 15/10/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

